

Communiqué de presse

Harmonisation des épreuves des enseignements de spécialité du baccalauréat : Le SUI-FSU s'inquiète du développement de modalités qui dénaturent l'évaluation.

Depuis quelques jours, une polémique enfle autour des harmonisations des notes relatives aux épreuves d'EDS du baccalauréat. En effet, des IA-IPR ont pu être amenés à procéder eux-mêmes aux harmonisations en question, en application des consignes qu'ils ont reçues.

L'outil informatique pour les corrections dématérialisées mis en oeuvre pour répondre à la situation exceptionnelle créée par la crise sanitaire, permet désormais de modifier "en masse" les notes arrêtées lors des corrections. Pour cette session, il nous a notamment été demandé de réduire les écarts éventuels de moyenne, pour une même discipline, entre les copies du « jour1 » et celles du « jour2 », ce qui a pu conduire à remonter d'un seul clic, la note de lots entiers de copies à la fois, voire de la totalité des notes d'une épreuve.

Les inspecteurs du SUI-FSU veulent croire que cette demande a été animée par une volonté d'équité de traitement des élèves, mais il s'agit là d'un changement radical de la nature et du volume des harmonisations.

On le voit, l'outil informatique permet d'introduire dans le processus d'harmonisation, une dimension massive qui ouvre la porte à des choix stratégiques, permettant l'affichage de résultats conformes aux intentions politiques. C'est une dérive à laquelle les principes mêmes qui fondent nos missions nous interdisent de contribuer.

Les inspectrices et inspecteurs du SUI-FSU considèrent que ces nouvelles modalités modifient fondamentalement l'esprit de la nécessaire harmonisation qui doit être pratiquée entre pairs, par les correcteurs eux-mêmes.

Pour les sessions à venir, nous demandons qu'un débat transparent soit organisé sur ces questions, auquel doivent être associées les organisations représentatives des inspecteur.trices et des enseignant.es.

Les inspectrices et inspecteurs du SUI-FSU rappellent leur attachement au baccalauréat comme diplôme national, terminal et anonyme. Avec des épreuves terminales en juin, avec un seul sujet par discipline, et dans le cadre d'un lycée qui ne met pas les enseignements en concurrence, il n'y aura alors plus aucun besoin « d'harmonisations de masse » pour masquer les inégalités creusées par cette réforme et on pourra retrouver la confiance réciproque entre les différents acteurs de l'évaluation.

Les inspectrices et inspecteurs du SUI-FSU sont prêts à travailler dans ce sens.

Eric Nicollet Inspecteur de l'Éducation nationale Secrétaire général du SUI-FSU